

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 21 JUIN 2018

**Date de convocation :**  
**31 mai 2018**

**Date d'affichage :**  
**31 mai 2018**

**Nombre de délégués :**

<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>59</b>
<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>36</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>:</b>	<b>05</b>
<b>Absents ou excusés</b>	<b>:</b>	<b>18</b>

**Objet :**

Régularisation crédits FEDER

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un juin à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

**Membres présents :** Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, TARROUX, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, AUDARD, TORRIJOS, JOURDE, BERNADOU, COLLADO, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, LEROUX, VERNIER, MICHEL, REYJAUD, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents et suppléés :** MM. JONGBLOET et FERNANDEZ

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. ALRAN a donné pouvoir à M. ESPITALIER
- M. GOURC a donné pouvoir à M. SOULA
- M. VIVAN a donné pouvoir à M. BALARDY
- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. LAGASSE
- Mme LEVÊQUE a donné pouvoir à M. MYLONAS

**Membres excusés :** MM. BARROU, BERTRAND, CABOT, SOULAGES, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, ALGANS, GOZE, BENAMAR, SALVETAT, PRADELLES, ESCUDIER, MAYNADIER, BIEZUS, BOZZO, DARGEIN-VIDAL.

Monsieur le Président expose qu'en 2012, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et divers partenaires publics ont décidé de s'associer par convention pour créer et mettre à jour le plan cadastral informatisé de 70 communes du département du Tarn. Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a été désigné comme étant le coordonnateur privilégié de la DGFIP pour l'application de cette convention.

Le montant total de la digitalisation du plan cadastral des 70 communes s'est élevé à 40 560,19 € TTC

La participation des divers partenaires était établie comme suit :

- Ordre des géomètres : 5%
- FEDER : 50%
- ENEDIS : 10%
- SDET : 15%
- Collectivités : 20%

Par convention signée le 12/12/2013 entre le SDET et la Région, la date de fin de réalisation de l'action était fixée au 29/03/2015

Suite au non-respect des obligations conventionnelles relatives à l'éligibilité temporelle des factures, les aides du FEDER ont été déprogrammées.

Afin d'équilibrer l'opération pour compte de tiers, Monsieur le Président propose d'apporter un financement à hauteur de 28 729,82 € au compte 204. Ce montant correspond aux aides cumulées du SDET et à celles qu'il aurait dû obtenir auprès du FEDER (à savoir 16 900,08 €).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'apporter un financement à hauteur de 28 729,82 € au compte 204, ce montant correspondant aux aides cumulées du SDET et à celles qu'il aurait dû obtenir auprès du FEDER (à savoir 16 900,08 €).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa publication ou affichage le 22/06/2018 et transmis en Préfecture le 22/06/2018

Le Président du SDET



Pour copie conforme.  
A Albi, 22 juin 2018

Le Président,

